

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Montréal

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, qu'une assemblée publique des Electeurs Municipaux de la dite Municipalité ayant droit de vote à l'élection des Conseillers Municipaux, se tiendra à la Salle publique de la dite Municipalité dans le Village de Labelle le Lundi dixième jour de Janvier mil neuf cent seize, à dix heures du matin afin d'élire là et alors trois Conseillers pour la dite Municipalité conformément aux provisions du code Municipal de la Province de Québec en remplacement de Messieurs Frédéric David, Joseph Boivin et Ulric Brousseau les trois conseillers sortant de charge.

Donné à Labelle ce vingt quatrième jour de Décembre mil neuf cent quinze.

Voici copie certifiée  
Jules Ledoux  
Secr. Trésorier.

Signé, Jules Ledoux  
Ulric Brousseau

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ D. L. ....

Canton Joly

Je, soussigné, Jules Ledoux ..... domicilié

dans Labelle ..... étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de la Salle publique le Vingt quatrième jour du mois de Décembre mil neuf cent quinze entre cinq et six heures de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divin du matin, le Vingt sixième jour de Décembre 1915 étant le dimanche suivant, immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce Vingt septième jour du mois de Décembre Mil neuf cent quinze.

Jules Ledoux  
Ulric Brousseau

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
District de Montréal

Elections Municipales du 10 Janvier 1916.

1° Je, Louis Fabriville, cultivateur du Canton Joly étant dûment assermenté sur le Saint-Evangile dépose et dit: L'arrêté du Conseil de la Municipalité du Canton Joly en séance du 13 Décembre 1915 fait de moi nommé pour présider à l'élection des Conseillers de la dite Municipalité qui sera tenue le Lundi 10 Janvier 1916.

2° Je surs de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de cette charge de Président de l'élection municipale des Conseillers du Canton Joly et ce au meilleur de ma connaissance et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle

le dixième jour de Janvier mil neuf cent seize.

Louis Fabriville  
Président

Jules Ledoux  
Secr. Trésorier.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 Village de Labelle  
 A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le dixième jour de Janvier mil neuf cent seize à dix heures 15 du matin à la salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt quatrième jour de Décembre mil neuf cent quinze, dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au présent procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil, sous la Présidence de Monsieur Louis Jubinville nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le 13 Décembre 1915

Advenant à huit heures 15 du matin le Président de l'Élection fait lire par le Secrétaire Trésorier le serment d'office du Président et l'avis donné pour la présente Élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux et remplacement de.

Messieurs Frédéric David, Joseph Boivin et Ulric Brousseau les trois Conseillers sortant de charge  
 Proposé par M<sup>r</sup> Joseph Boivin  
 Seconde par Raoul Labelle

que M<sup>r</sup> Fred. David cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de lui même  
 Proposé par M<sup>r</sup> Joseph Boivin

Seconde par M<sup>r</sup> Raoul Labelle  
 que M<sup>r</sup> Michel Boivin cultivateur du Canton Joly en remplacement de Jos. Boivin  
 Proposé par M<sup>r</sup> Jo. Boivin

Seconde par M<sup>r</sup> Raoul Labelle  
 que M<sup>r</sup> Henri Godard cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de M<sup>r</sup> Ulric Brousseau

et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autour de candidats qu'il y en a à élire, l'Élection est déclarée close et Monsieur le Président proclame élus conseillers les candidats sus nommés mis en nomination.

Messieurs Fred. David, Michel Boivin et Henri Godard sont élus par acclamations conseillers de la Municipalité du Canton Joly demeurant à Labelle ce dixième jour de Janvier mil neuf cent seize.

- Louis Jubinville élu en 1914
- Raoul Labelle " " "
- A. Labonde " " 1915
- J. P. Jean " " "
- Fred. David " " 1916
- Henri Godard " " "
- Michel Boivin " " "

Louis Jubinville  
 Président

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Je Frédéric David cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu conseiller Municipal de la Municipalité du Canton Joly jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé :

Assermenté devant moi à Labelle ce quatorzième jour de février mil neuf cent seize.

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Frédéric David

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Je Michel Boivin, cultivateur du Canton Joly, ayant été dûment élu conseiller Municipal de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide. Et j'ai signé.

Assermenté devant moi à Labelle ce 31<sup>me</sup> jour de janvier mil neuf cent seize.

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Michel Boivin

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Je Henri Godard, cultivateur du Canton Joly, ayant été dûment élu conseiller Municipal de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé.

Assermenté devant moi à Labelle ce dix huitième jour de janvier mil neuf cent seize.

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Henri Godard

Par en de séance en janvier 1916  
 Il n'y avait présent que Fred. David et Jules Ledoux

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District de Montcalm

muni

7 février 1916

les 4 Conseils, abrogé

avisé le 7.2.16

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour de février mil neuf cent seize à dix heures et quart du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents. Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Raoul Labelle et Henri Gadard.

Après une heure d'attente la séance est levée faute de quorum les 4 Conseils, abrogé et ajourné au lundi 14 courant à 7 heures du soir sur la proposition de Monsieur le conseiller Raoul Labelle secondé par le Conseil Henri Gadard.

Jules Ledoux  
Secr. Général

Louis Jubinville  
Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

muni

Je, Louis Jubinville, cultivateur du Canton Joly, ayant été dûment nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé.

Assermenté devant moi à Labelle  
ce quatorzième jour de février  
mil neuf cent seize

Jules Ledoux  
Secr. Général

Louis Jubinville

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session spéciale, comme suite à l'ajournement faute de quorum  
district de Montedon en séance du 7 et à l'avis régulièrement donné aux conseillers absents.  
mm. tenue à la salle ordinaire des séances, le quatorzième jour de février

14 février 1916

mil neuf cent seize, à 7 heures du soir conformément aux dispositions  
du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session, sont présents:  
Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers  
Gustave St. Jean, Michel Boivin, Henri Godard, Frédéric David  
Arthur Sabouré et Raoul Labelle formant quorum sous la  
Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle  
secondé par " " Arthur Sabouré  
que les minutes des 13 Décembre 1915 et 7 courant soient acceptées et  
signées

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David  
secondé par " " Arthur Sabouré  
que Monsieur Louis Jubinville soit nommé Maire pour le terme  
de 1916.

ar. f. Robitaille 15.1.16

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle  
secondé par " " Fred. David  
que M<sup>r</sup> Olivier Racicot soit nommé auditeur des livres de la Corporation  
et qui lui soit octroyé \$5<sup>00</sup> pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle  
secondé par " " Michel Boivin  
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

552x	à Coleshow LaFontaine payable par		\$4.05
552x	E. Forget - réparation pont du côté nord.	0.15	
322x	Ant. Rochon " clôture dans sa part de montie	0.45	
99x	Montie Brisson. Orban. Copie 2 arbres sur le chemin du bord du lac.	0.45	
	poix et fourni 2 machis pont Rochon	0.75	
	demande cloture dans la montie	0.30	
	encadrement de la Montie, et pellechage	1.20	
	Albatru clotures dans la Montie	0.30	
	réparation, chemin dans la montie	0.45	3.45

à suivre.

2364 à Téléphon Tharand. Inspecteur agraire. Bureau de l'Inspection. re eau lots 7.8.9 & avir \$ 1.66  
 2974 payable par: P. Robin 0.36  
 1854 H. Duval 0.25  
 104 St. Milfour. 0.25  
 2834 Jos. Labelle fils re clotures 0.30  
 2834 Pac. Labelle fils -" 0.30  
 P. St<sup>e</sup> des Blancs Segaux par la Corporation. f<sup>o</sup> du 8.12.15 Imprimés. 1.84

Adopté unanimement

Proposé par Monsieur le Conseiller Henri Godard  
 Secondé par -" -" Gustave St<sup>e</sup> Jean  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Louis Jubinville  
 Maire

Canada Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à  
 District de Montcalm la salle ordinaire des séances le sixième jour de Mars mil neuf cent seize. à  
 dix heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la  
 Province de Québec à laquelle session sont présents:  
 Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Boivin  
 Frédéric David, Gustave St<sup>e</sup> Jean et Raoul Labelle formant quorum sous la  
 Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
 comme suit.

Proposé par M<sup>o</sup> le Conseiller Gustave St<sup>e</sup> Jean  
 Secondé par -" -" Frédéric David

que les minutes de la séance du 14 février dernier soient acceptées et signées  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>o</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par -" -" Gustave St<sup>e</sup> Jean

que la démission de M<sup>o</sup> bel. Lafontaine comme inspecteur de voirie de la  
 Montée Brisson - Orban Rang 6. H soit acceptée  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>o</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par -" -" Gustave St<sup>e</sup> Jean  
 Michel Boivin

assomblé

que M<sup>o</sup> Moise Paiement soit nommé Inspecteur de voirie en  
 remplacement de M<sup>o</sup> bel. Lafontaine  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Michel Boivin  
 que l'audition des comptes de la Municipalité de Castor fait par  
 l'auditeur O. Darcet soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme de \$5<sup>00</sup>  
 pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave S<sup>t</sup> Jean  
 Secondé par " Frédéric David  
 que Jules Ledoux soit nommé Secrétaire Trésorier pour le terme de 1916  
 au salaire annuel de \$75<sup>00</sup>.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Michel Boivin  
 que la démission de M<sup>r</sup> Henri Godard comme évaluateur donnée par  
 écrit le 12 janvier dernier soit acceptée et qu'il soit remplacé par  
 M<sup>r</sup> Hector Valiquette

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Gustave S<sup>t</sup> Jean  
 que le conseil décide de placer le chemin de la Prairie de Castor  
 à charge de la Paroisse et que l'Inspecteur de boiserie Moise Paiement  
 soit autorisé à faire des rencontres de suite dans le dit chemin

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> le conseiller Frédéric David  
 que le conseil ne prenne à sa charge le chemin de la Prairie de Castor  
 qu'après l'approbation de la Paroisse.

La proposition en amendement n'ayant pas eu de secondé  
 la proposition principale est adoptée unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Michel Boivin  
 Secondé par " Raoul Labelle  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 à Euclide Labelle par la Montée Brisson

pour avoir fait des rencontres dans la Montée le 24. 7. 16	\$0.40
" " " " " 24. 7. 16	" 1.87

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave S<sup>t</sup> Jean  
 Secondé par " Henri Godard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Amendement

1916. 3. 16  
 99

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3<sup>me</sup> jour d'Avril 1916 à 10 h<sup>es</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Raoul Labelle, Arthur Labouli, Gustave S<sup>t</sup> Jean, Fred. David, Michel Boivin et Henri Gadouze formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Henri Gadouze

Secondé par " Michel Boivin

que les minutes de la séance du 6 Mars 1916 soient acceptées & Signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Fred. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

Par 8.4.16 \$ au Conseil de Combi. Cass 1916

10.04

Par 3.4.16 \$ à Euclide Labelle par la Corporation

99¢

travaux au chemin de la Prairie de Pastor

3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller G. S<sup>t</sup> Jean

Secondé par " Arthur Labouli

que la Séance soit levée

Adopté unanimement

Henri Gadouze  
Secr. Général

Louis Jubinville  
Maire



Compte

Municipalité de Canton Joly

Province de Québec  
 à la Salle ordinaire des séances le premier Mai 1916 à 10h<sup>00</sup> du matin  
 conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle Session sont présents: Messieurs le Maire Louis Jubinville et  
 Messieurs les Conseillers: Raoul Labelle, Gustave d'Jean, Fred. David et  
 Henri Godard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution,  
 comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gust. d'Jean

Seconde par Fred. David

que les Minutes de la Séance du 3 Avril 1916 soient acceptés & signés  
 Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par Raoul Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés

104 108 X	à Stanislas Hilgou	par la Intéressé	Entretien hiver 1915-16 de la Route Hilgou	\$ 11.00	
317 X 170 X	à J. A. Brousseau	par les Intéressés	Entretien hiver 1915-16 de la Route Chapleau	35.00	
315 X 74 X	à J. Bousin	par les Intéressés	Entretien hiver 1915-16 de la Route Parizon	30.00	
314 X 99 X	"	par les Intéressés	Entretien hiver 1915-16 de la Route Orban	"	7.00
303 X 165 X	à Alph. Belanger fil.	par les Intéressés	Entretien hiver 1915-16 de la Route Brassard G.	18.00	
317 X 337 X	à Henry Godard	par les Intéressés	Entretien hiver 1915-16 de la Route Renaud	15.00	
331 X 99 X	à Gustave Brisson	par la Route Brisson	Entretien hiver 1915-16	30.10	
331 X		la Corporation	lots 24, 25, 26	6.50	
315 X		" P. Brisson	" 12 frontière	1.00	
301 X		Alph. Belanger Père	" "	1.75	28.85
335 X 99 X	à Adolphe Lafontaine	la Route Brisson	hiver 1915-16	1.80	
310 X 99 X	à Louis Jubinville	"	Madison Point Rocher	4.20	
99 X	"	"	Brassard, Route Brisson	0.75	
X	"	Corporation	lots 24, 25, 26	0.75	5.70
318 X	à Charles Ant. Lefrançois	"	"	1.00	
310 X	à Raoul Labelle	"	Préville de Canton	3.90	
330 X	à M. Paiement	la Route Brisson	Point Rocher, Madon	1.50	
330 X 99 X	"	"	dans la Route	1.50	

330 <del>4</del>	Paiement par la Corporation	brasserie Proulx	7.25	
		lot 24. 25. 26	1.25	8.50
307 <del>4</del>	Alfred Proulx	par Ch. Martin	4.00	
264 <del>4</del>		Corporation	2.00	
254 <del>4</del>		Arthur Labonté	2.00	
45 <del>4</del>		Ch. Lacombe (P.F.F.)	2.00	10.00
177 <del>4</del>	à L. Gauthier	par la Corporation		2.65
322 <del>4</del>	à O. Gauthier	"		1.00
318 <del>4</del>	à P. Clot	"		1.00
54 <del>4</del>	à S. Gauthier	filie		2.65
140 <del>4</del>	à P. Clot	filie		6.40
135 <del>4</del>	à H. Gauthier			2.00
168 <del>4</del>	à J. Lacombe			1.50
			17.00	

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil R. Labellé  
 Secondé " " H. Godard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lecomte  
 Sec. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
 district de Montcalm  
 A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la salle ordinaire de séance, le 5 Juin 1916 à 10 h<sup>30</sup> du  
 matin conformément aux dispositions du code Municipal de la  
 Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le  
 Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Henri Godard  
 Michel Boivin, Frédéric David, Arthur Labonté et Gustave St Jean  
 se réunissant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire  
 Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne  
 par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Fred. David,  
 Secondé par " " Gustave St Jean  
 que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1916 soient  
 acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Henri Godard  
 Secondé par " Fred. David

qu'en réponse à la lettre du 27 Mai 1916 adressée à M<sup>r</sup> Louis Jubinville  
 par notre Député Monsieur H. A. Fortier le conseil décide de demander  
 au Gouvernement les octrois ci-dessous.

\$ 300.00 pour la montée du Rang J Chemin de la chapelle 0

\$ 100.00 pour le Rang I des lots 21 à 26

\$ 200.00 pour parfaire le chemin de la Prairie de Castor et mettre  
 bon état les lots 24, 25 et 26 Rang G (lots du gouvernement.)  
 au bord du lac Labelle

\$ 100.00 pour les lots 36, 37 et 38 Rang H sur le bord de la Rivière  
 Louge les fortes eaux du printemps ont miné le chemin  
 à un tel point qu'il est devenu très dangereux pour le  
 service voulant très dense à cet endroit.

\$ 100.00 pour le chemin conduisant au quai du Gouvernement sur  
 les lots 24 et 25 du Rang H Lac Labelle

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 Secondé par " Michel Boivin

que le compte ci-dessous soit accepté et payé

à Olivier Gauthier par les Intéressés de la Montée du Rang H  
 pour entretien de la flèche du 1<sup>er</sup> mai 1914 au 1<sup>er</sup> mai 1916 \$ 800

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller H. Godard  
 Secondé par G. St Jean

que le nom de M<sup>r</sup> George Inglis soit renté au rôle d'évaluation  
 comme propriétaire du lot 13 Rang G

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave St Jean  
 Secondé par " Arthur Labonté

que le Sec. Trésorier donne avis que le rôle d'évaluation sera examiné  
 amendé et homologué à la séance du 3 juillet prochain

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. Boivin

Secondé par Fred David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jub. Levesque  
 Sec. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Provincia. Québec  
District de Gaspésie

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le 3 juillet 1916 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Gustave St Jean, Frédéric David, Henri Godard, Raoul Labelle et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville. M<sup>r</sup> le conseiller Michel Boivin absent pour cause de maladie.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean  
Secondi par " Raoul Labelle.

fait 4.7.16

que le conseil, suivant le pouvoir que lui accorde l'article 943 du Code Municipal de la Province de Québec, accorde l'exemption de taxes municipales sur l'emplacement de l'Usine et des bureaux seulement, que se propose de bâtir au Lac Labelle la Compagnie Chimique Limitée de Montréal et ce pour un terme de vingt cinq ans.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean  
Secondi par " Henri Godard

que: Attendu que la Municipalité du Canton Joly est endettée de la somme de quatre cent dix dollars et quatre vingt dix sept centim. pour les dépenses de l'année finissant le 31 Décembre 1915 comme suit:

fait 11.7.16

Loyer de la Salle Publique.	30.00
Chemins.	99.42
Imprimés	9.02
Fonds de bâtisse et frais et taxes de Comté	32.60
Induits.	106.70
Salaires des Secrétaires Trésorier	60.00
Audition	5.00
Frais de Justice	21.50
Divers.	46.73
	\$ 410.97

il sera prélevé une taxe de une piante dans et pour chaque cent piante de la valeur cotisée des biens imposables de la Municipalité et suivant le Role d'Évaluation. par Règlement n° 37

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
Secondi par " Raoul Labelle

qui à la demande de M<sup>r</sup> Joseph Leiffray il soit nommé un sous-trésorier

Sept 9-7-16

Special pour tracer un chemin de sortie pour les lots 30, 31, 32, 33, 34, 35 du Rang 6 et que M<sup>r</sup> J. B<sup>le</sup> Pédillotte soit nommé Surintendant special pour ce travail qu'avoir lui en soit donné de suite pour que la chose se fasse au plus tôt.

Adopté unanime et:

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par " Henri Godard

que le Inspecteur de voirie Chiod. Bellemare donne ordre à M<sup>r</sup> Robin Duval de faire les travaux de leur côté d'eau d'ici 8 jours, après ce délai l'Inspecteur fera faire les travaux au meilleur de sa connaissance aux frais des deux intéressés. Il en est de même de la frontière H. Duval lot 7 Rang 8 qui doit être mise en bon état

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés par la Corporation - Montée Rang 7

168X	à J. J. Lacombe	travaux Ete 1916.	4.14.	
97X	" J. Gauthier père	"	3.00	
54X	" J. Gauthier fils	"	4.50	
140X	" P. Clot fils	"	4.13	
49X	" Aug. Lacombe	"	6.57	22.34

par la Corporation. frontière Baynon.

168X	à J. J. Lacombe	travaux Ete 1916	3.00	
49X	Aug. Lacombe	"	3.38	6.38

Lot n°4 Rang 7

168X	à J. J. Lacombe	travaux Ete 1916		2.75
------	-----------------	------------------	--	------

Lot 13 Rang 7

97X	à Louis Gauthier père	"	2.25	
54X	" " fils	"	1.50	
140X	" P. Clot fils	"	1.50	5.25

Lot 11 Rang 7 frontière Lacroix

97X	à J. Gauthier père	"	2.25	
54X	" " fils	"	1.50	
140X	" P. Clot fils	"	0.75	4.50

frontière aly. Côté

49X	à Aug. Lacombe	"		1.13
-----	----------------	---	--	------

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par " H. Godard

que le conseil autorise M<sup>r</sup> l'Inspecteur P. Clot fils à dispenser encore de 20<sup>00</sup>

dans la moitié du rang J et sur la frontière de Paston

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle.

Secondé par " Arthur Labonté

que le conseil donne ordre à M<sup>r</sup> Elisee Vinay ici présent d'avoir à réparer la frontière dans les huit jours après quoi le Inspecteur de voirie P. Clot fils se mettra dans son chemin à ses frais

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Gustave St Jean

qu'avoir soit donné à tous les Inspecteurs de voirie d'avoir à venir faire rapport au conseil à la première séance sur l'état des chemins sous leurs juridictions respectives, et aussi à la séance d'octobre suivant art. 404. du P.M.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Secondé par " Arthur Labonté

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Louis Fabrisville  
Maire

Jules Ledoux  
Secr. Général

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
District de Montcalm  
7 Aout. 1916  
A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la date ordinaire de séance, le 7 Aout 1916 à 10 heures du matin. Conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers Fred. David, Raoul Labelle, G. St Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Fred. David pro maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue & ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle

Secondé " Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> Fred. David soit nommé pro maire

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller G. St Jean

Secondé " Arthur Labonté.

que les minutes de la séance du 3 juillet dernier soient acceptées & signées

Adopté unanimement.

- Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par Arthur Labadie  
 que les changements ci-dessous soient faits au Role d'Evaluation de 1916
- 111 Remplace le nom de Théophraste Adonis Belisle par celui de Ghislain Belisle pour le lot 141. 142 <sup>A</sup>
- 112 de Franca David par celui de Abondillus David pour le lot 143 <sup>A</sup>
- 113 et porte l'evaluation à 200<sup>00</sup> pour le terrain et 300<sup>00</sup> pour les batiments.
- 114 de Franca David par celui de Wilfrid David pour les lots 5. 6. 7 B.
- 115 et porte l'evaluation à 275<sup>00</sup> pour le terrain et 165<sup>00</sup> pour les batiments.
- 116 de Eugène Hiron par celui de Denai Lauzon pour le lot n<sup>o</sup> 10 B.
- 117 Porter l'Evaluation de Julien Brassard pour les batisses de 80<sup>00</sup> à 130<sup>00</sup>
- 118 Remplace le nom de Ald. Gingras par celui de Honorius Lecompte pour le lot 6<sup>C</sup>
- 119 " " " " " " " " 7<sup>D</sup>
- 120 " " " " " " " " 35<sup>E</sup> <sup>part de 35<sup>D</sup></sup>
- 121 " " Louis Lacombe " George Lefebvre " " 13<sup>G</sup>
- 122 et value les batisses à 100<sup>00</sup>
- 123 Josiah Gauthier par celui de Dolphin Paradi " 35. 36<sup>H</sup>
- 124 " " " " " " " " 23. 42<sup>I</sup>
- 125 Remplace le nom de M<sup>lle</sup> Carmen de Palma pour un emplacement détaché de celui de M<sup>lle</sup> Lafontaine partie du lot 24<sup>H</sup> et d'evaluer le terrain à 25<sup>00</sup> et les batisses à 100<sup>00</sup> mais néanmoins de mentionner l'evaluation de M<sup>lle</sup> Lafontaine telle qu'elle précède
- 126 Remplace le nom de Eli Baye par celui de Jos. Sarrasin pour le lot 147. 148. et 29<sup>H</sup>
- 127 Porter l'Evaluation des batisses de Ed. Loringy lot 40<sup>H</sup> de 120<sup>00</sup> à 200<sup>00</sup> dollars
- 128 Remplace le nom de L. Gauthier fils pour le lot n<sup>o</sup> 5 du Rang J et value la terre à 100<sup>00</sup> et les batisses à 40<sup>00</sup> à tout 140<sup>00</sup>
- 129 Remplace le nom de David Gosselin par celui de Charles Martin Péro pour les lots 27 et 28<sup>I</sup> et aussi value les batisses à 75<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller G. S<sup>r</sup> Jean  
 Secondé par " " " " Raoul Labelle

d'avoir Fred. Lauzon d'avoir à faire arranger l'about du Pont Boivin du côté de M<sup>lle</sup> Boivin suivant rapport de l'Inspecteur M. Paiement, de donner avis à Ant. Rochon d'avoir à arranger son chemin dans les 8 jours après quoi l'Inspecteur se mettra devant le conseil autorisé M. Paiement à faire jeter les rochers dangereux dans le chemin des lots 24. 25. 26 &.

Suivant rapport de l'Inspecteur P. Clot fils le pont M. Labelle Rang J est en mauvais état et le conseil décide d'envoyer M<sup>r</sup> Fred. David pour voir les travaux à faire. M<sup>r</sup> Geo. Collemarec. Tout est correct dans sa circonscription

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 secondé par " Arthur Labonté

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P330	à faire Paiement	par la corporation	ouvrage fait dans la Prairie de Castor	+	1.00
P330	"	"	travaux sur les lots 24, 25, 26, 6	+	3.75
504	à Louis Jubinville	"	"		2.25
310	à Magloire Labelle	"	"		1.50
319	à Aug. Séjourin	"	"		1.50
P	à Jos. Orban	"	"		1.50
P	à Victor Orban	"	"		1.50
P	à Eudèle Labelle	"	"	13.50	1.50
P	à "	"	travaux faits à la Prairie de Castor.		6.00
504	à Louis Jubinville	"	"		8.44
P330	à faire Paiement	"	"	+	15.00
310	à Magloire Labelle	"	"		6.00
319	à Aug. Séjourin	"	"		6.00
P	à Jos. Orban	"	"		3.00
P	à Victor Orban	"	"	47.44	3.00
504	à Louis Jubinville	"	Montée Orban		1.13
P	à Eudèle Labelle	"	"		0.75
P330	à faire Paiement	"	"		1.88
310	à Magloire Labelle	"	"		0.75
319	à Aug. Séjourin	"	"		1.50
P	à Jos. Orban	"	"		0.75
P	à Victor Orban	"	"	7.51	0.75
527	à Théod. Bellemare	par Wilf. Naudé.	travaux frontières 7 <sup>e</sup>		0.75
527	à Adélard Dauphin	"	sa part " montée Hilfer		1.50
310	à Magloire Labelle	par Hector Valiquette	" " "		1.50
P	à W. Machabé	par Elise Vinay. + pour essort sans sa fonction par P. Clot fils			4.00
168	à J. J. Lacombe	par la fondée du Rang 10 (corporation)	travaux été 1916		0.75
P	à Aug. Lacombe	"	"		1.13
140	à P. Clot fils	"	"		5.00
P	à Aug. Lacombe	"	"		4.88
P	à S. Gauthier Père	"	"		3.75
322	à O. Gauthier	"	"		1.25
P	à S. Gauthier fils	"	"		3.00
168	à J. J. Lacombe	"	"	23.51	3.75
P	à S. Gauthier fils	fonction Pardon (corporation)	"		3.00
P	à Aug. Lacombe	"	"	8.29	2.25



168X	i	J. J. Lacombe	par la Corporation	fontaine Pastor	Travaux de 1916	• 8.75	1.50
140X	i	P. Clot	fil	"	"	12.75	3.00
P. 544	i	L. Gauthier	fil	par W. Belanger	travaux fait montée Rang 7		1.50
P. 141	i	Aug. Lacombe	par la Corporation	"	14e lot 14e rang		1.50
168X	i	J. J. Lacombe	"	"	" 15e "		1.50
P. X	a	Aug. Lacombe	par M. Desprez	"	" 7e fontaine		1.50 ✓
135X	i	J. J. Lacombe	"	"	"		1.50 ✓
168X	i	L. Gauthier	fil	"	"		1.50 ✓
P. 544	i	L. Gauthier	Père	"	" route Rang 1 sa part à l'autre		1.50 ✓
P. X	i	Aug. Lacombe	par la Corporation	"	lot 4e		1.50
168X	i	J. J. Lacombe	"	"	"		1.50
P. 544	i	L. Gauthier	fil	"	"		1.50

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil G. St Jean  
 Seconde par " Anth. Labonte'  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jul. Ledoux  
 Sec. Bénévoles

Fred. Davis

Canada

Municipalité de Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la salle ordinaire de Séance le cinquiesme jour de Septembre 1916.  
 à 10 h<sup>30</sup> du matin conformément aux dispositions du code Municipal  
 de la Province de Québec. à laquelle session sont présents:

Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers  
 Frédéric David et Michel Boivin.

Après une heure d'attente et n'ayant pas réuni le quorum,  
 il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Fred. David  
 Seconde par " " Michel Boivin

que la session soit ajournée au lundi 11 courant à l'heure ordinaire  
 des séances - et qu'avis en soit donné aux Conseillers absents.

Adopté unanimement.

Jul. Ledoux  
 Sec. Bénévoles

Louis Jubinville

Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec  
District de Montréal

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly conformément à l'ajournement faute de quorum en date du 5 <sup>septembre</sup> ~~juillet~~ 1916 et avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire de séances le 11 septembre 1916 à 10<sup>3</sup>/<sub>4</sub> heures conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Henri Godard - Raoul Labelle, Gustave St Jean, Fred David et Michel Boivin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle  
Seconde par " " Gustave St Jean

que les minutes des séances des 7 août et 5 septembre 1916 soient acceptées & signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Godard  
Seconde par " " Fred. David

avis fait le 15.9.16 que le procès verbal du Surintendant Spécial J. B<sup>t</sup> Pédillette soit homologué tel que lu en séance de ce jour et qu'un avis public en soit donné à la porte de l'Eglise et qu'il lui soit payé 0.75 par lot comme reliquie au dit procès verbal

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Michel Boivin  
Seconde par " " Gustave St Jean

avis fait le 16.9.16 que la liste électorale déposée au bureau du Conseil soit examinée en séance du 2 octobre prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
Seconde par " " Raoul Labelle

avis fait le 11.9.16 que sur la demande de M<sup>r</sup> Aug. Sigorine, la clôture de route partant du coin de son lot 23<sup>th</sup> sur le chemin de Roi à aller jusqu'à la ligne de J<sup>r</sup> Sarridon lot 26<sup>th</sup> soit renouvelée en neuf qu'un avis soit donné à l'Inspecteur de voirie d'en mesurer la longueur pour en faire la répartition, qu'un avis soit également donné à tous les intéressés rattachés à cette clôture de se rendre à la séance du

avis donné aux  
le 15.9.16.

2 octobre pour discuter de la confection et des matériaux à employer dans cette nouvelle clôture. Il en est de même d'une demande de M<sup>r</sup> Louis Jubinville pour constituer une nouvelle clôture de route partant de l'emplacement de l'Écl. Lafontaine à aller à la ligne du lot 26<sup>th</sup>. Les discussions sont faites à cet endroit.

Adopté unanimement.

Écrit publi. 16.9.16  
 Écrit le - - -  
 Donner avis aux Intéressés des Rampes H et I de venir au conseil le 2 octobre 1916  
 d' à M<sup>r</sup> Jod. David pour expliquer son rapport et deux Comptes rendus précédents  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Eug. David  
 Seconde " " Gust. 1<sup>er</sup> Jean

Écrit pour demande de prix le 12.6.16  
 que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à acheter 4 cordes municipales qui seront distribués aux membres du Conseil lesquels en seront responsables pour le montant de leur valeur et devront le remettre au conseil à l'expiration de leur terme  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Seconde par " Michel Bovin

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés :

Payable par les Intéressés de la Route Brassard Ramp G.

312 <sup>X</sup>	à Auguste Brisson	Travaux faits le 13.12. et 16 mai et en finie 5 jours <sup>3/4</sup>	7.95
313 <sup>X</sup>	"	1 journée avec 2 chevaux	3.50
314 <sup>X</sup>	à Jos. Savitton	" par lui même 3 jours <sup>3/4</sup>	5.63
314 <sup>X</sup>	"	" par son fils " "	5.63
314 <sup>X</sup>	"	" O. Gussan 2 jours	3.00
314 <sup>X</sup>	"	" " 1 jour et 1/2 avec cheval	2.63
314 <sup>X</sup>	à Alph. Belanger Pierre	" 2 jours.	3.00
314 <sup>X</sup>	" fils	" "	3.00
314 <sup>X</sup>	à Gustave Brisson	par lui même 5 jours	7.50
311 <sup>X</sup>	"	par son fils Gustave 5 "	7.50
311 <sup>X</sup>	"	" Joseph 5 "	7.50
311 <sup>X</sup>	"	" Damien 4 " avec 1 cheval	7.00
315 <sup>X</sup>	à P. Boissy	par " Alvide 5 "	7.50
318 <sup>X</sup>	à George Souds	1 1/2 "	73.59
	à J. M. Gibbon	par la Corp <sup>e</sup> Dynamite et sape pour les lots 24, 25, 26 <sup>e</sup>	0.45
320 <sup>X</sup>	à H. Paiement	" saute les rochers "	2.00
50 <sup>X</sup>	à L. Jubinville	" " "	1.50
320 <sup>X</sup>	à Euclide Labelle	" " "	1.50
320 <sup>X</sup>	à Michel Bovin	par la Corp <sup>e</sup> au pont Bovin. pour mettre de la neige sur le pont (lour)	2.00
1 <sup>X</sup>	"	" pour 1 machin	0.35
320 <sup>X</sup>	à Jos. Savitton	" pour entretien du pont	2.00
520 <sup>X</sup>	à H. Paiement	par la Corp <sup>e</sup> réparation du pont Dauphine	0.75

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller G. 1<sup>er</sup> Jean  
 Seconde par " M. Bovin  
 que la Péenne soit levée

Jules Leclerc  
 Secrétaire-Trésorier

Adopté unanimement.  
 Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Provincia de Quebec  
District de Montcalm  
A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Octobre 1916 à 10 heures du matin

Conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire E. Jubinville et Messieurs les Conseillers Michel Boivin, Raoul Labelle, G. St Jean & A. Labonté formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que les minutes de la Séance du 14 Septembre 1916 soient acceptées telles qu'elles sont et adoptées unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Michel Boivin

Seconde par " G. St Jean

que d'accord avec les Intéressés présents et suivant leur acquiescement le Conseil décide de faire faire les clôtures de routes demandées par Messieurs Auguste Sigoin et Louis Jubinville, en broches barbelées, 5 rangs de broche par coupe en cêche plantés de six en six pieds et que l'Inspecteur de voirie après en avoir fait la répartition donne avis à tous les Intéressés avant le 30 novembre prochain d'avoir à faire leurs parts de clôtures le printemps prochain et que suivant le consentement des intéressés le Conseil ne sera pas tenu responsable de tout accident qui pourrait se produire par la faute de la pose de broche barbelée.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Michel Boivin

le 2.10.16 que le Secrétaire Trésorier envoie au Conseil de Comté pour avoir avis officiel de la nomination de l'Inspecteur de Comté J. A. Lavoie et copie de la résolution confirmant cette nomination.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Michel Boivin

que la liste électorale telle qu'elle est en Comté soit corrigée en y ajoutant les noms de  
 Pédillotte Adrien fils majeur de J. B. Pédillotte cultivateur au Canton Joly  
 Paris Berni " M<sup>me</sup> Marie " "  
 Sigoin Bonville " Aug. Sigoin " "  
 et approuvée par le conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller G. P<sup>r</sup> Jean

secondé par Arthur Labadie

que le conseil autorise M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie Jot. David à réparer provisoirement tous les ponts du Rang B.

jeudi 3.10.16

p. l'y

que le Secrétaire Trésorier donne avis à M<sup>r</sup> Julien Brassaux d'avis à faire un traverse pour écarter les eaux de son chemin et ce suivant les Instructions qui lui seront données par l'Inspecteur de voirie de son arrondissement

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

secondé par Michel Boivin

que M<sup>r</sup> Aug. Sigonin soit délégué par le Conseil pour se rendre avec les Intéressés du Rang H et I et visiter le nouveau chemin de sortie des dits rangs et fasse rapport au Conseil à la séance de lundi prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

secondé par Michel Boivin

que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

90 X	à Jotique David par André Brassaux pour entretien d'hiver de son chemin	\$ 0.50
178 X	" " par <u>voici Boivin</u> .	1.50
208 X	" " " " " "	"
318 X	à P. Clot Pène par les Intéressés de la Montée du Rang H. le 26.6.16. 1 jour charret	2.25
54 X	à P. Ponsinet " " " " " " 1 jour	1.50
330 X	à P. Paiement par la Corp <sup>m</sup> " 1/2 jour dans le chemin de Sac Labelle	0.75
330 X	" " par les Int. de la Montée Brisson pour manœuvre les charrettes	0.75
85 X	à L. Jubinville " " " " " "	0.75
80 X	" " " " " "	"
85 X	" " " " " "	"

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller G. P<sup>r</sup> Jean

secondé par " Arthur Labadie

que la séance soit ajournée à lundi 9 courant à 10 h du matin

Adopté unanimement.

*Julien Brassaux*  
Trésorier

*Louis Jubinville*  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Commence Québec  
Liste des Membres

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Novembre 1916 à 10 h<sup>00</sup> du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Fred David et Henri Godard.

Après une heure après que le défaut de quorum a été constaté

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred David

Seconde par Henri Godard

que faute de quorum la séance soit ajournée au lundi 13 courant à dix heures du matin et qu'avis en soit donné aux conseillers absents Messieurs Michel Boivin, Raoul Labelle, Gustave S<sup>t</sup> Jean et Arthur Labonté.

Adopté unanimement

Jules Pedoux  
Maire

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Commence Québec  
Liste des Membres

À une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly conformément à l'ajournement faute de quorum constaté à la session générale du 6 courant et où l'avis donné le 8 de ce mois aux conseillers absents Messieurs Raoul Labelle, Michel Boivin, Gustave S<sup>t</sup> Jean et Arthur Labonté, tenue à la salle ordinaire des séances le 13 novembre 1916 à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Boivin, Raoul Labelle, Fred David, Gustave S<sup>t</sup> Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred David

Seconde par ——— Raoul Labelle

que les minutes des séances des 2 octobre et 6 novembre 1916 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

Seconde par ——— Gustave S<sup>t</sup> Jean

que M<sup>r</sup> Stanislas Desrosiers soit nommé inspecteur de voirie pour le rang S<sup>t</sup> Jean (Brisson-Orban) en remplacement de M<sup>r</sup> Isaac Poirier.

Le 13.11.16



50¢	Raoul Labelle	pas la corp <sup>e</sup> pour avoir coupé 3 arbres dans le chemin de	0.75
	Louis Jubinville	lots 24, 25, 26 et écoule les eaux	0.75
90 20¢ 90¢	à Jotique David	par moi Bigar. Rep <sup>o</sup> de son chemin frontiera	1.95
<u>Rehabilitation faite</u>		par les habitants du Rang B	
		Reparation du pont F. David et Union.	
		Bois	16.60
		Clous	0.35
		Mari d'oeuvre.	1.80
			18.75

Le compte de Alfred Eugén et affermi pour plus amples informations à donner à la prochaine séance.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>o</sup> le conseiller Fred. David.  
 Secoude par " Arthur Laboude  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Ledoux  
 Sec. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 district de Joliette

Municipalité du Canton Joly.

Il y a une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 4 Décembre 1916 à 10 h<sup>o</sup> du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers: Henri Godard, Raoul Labelle, Gustave 1<sup>er</sup> Jean et Arthur Laboude formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>o</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secoude par " Arthur Laboude  
 que les minutes de la séance du 13 novembre 1916 soient acceptées et vérifiées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>o</sup> le conseiller Henri Godard.  
 Secoude " Gustave 1<sup>er</sup> Jean  
 que les montées ci-dessous telles que vendues à la porte de l'Eglise le 26 novembre dernier soient définitivement adjudicées au plus bas enchérisseur et que le Secrétaire Trésorier fassent les contrats en conséquence, que Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respectives signent les dits contrats.



Constat 7.11.16	Port Boivin	adjudgé à Ed. Senifay	# 4.-
,	Rondée du Rang J Chemin de la Chapelle	adjudgée à Jules Brassard pour	# 10.-
,	Hilferm	Magloire Labelle	8.50
,	Louzan	Kid. Louzan	35.-
,	Chapleau	Ulie Brousseau	35.-
,	Brisson	Gustave Brisson	28.-
,	Brassard Rang E	"	16.-
,	Renard.	Renardie Recompse	10.-

Constat - Ouban le 5.12.16. d'après à la montée Ouban le conseil décide de l'affaire à Ouban pour # 9<sup>00</sup> si il refuse. le conseil l'adjudgera à J. Paridon pour # 12<sup>00</sup>

Constat 7.12.16. puis demandé par lui à la vente du 6 novembre 1916  
 Pour ce qui est des frontières des lots 4. 7. 11. 12. 13. 14. 15 Rang J et 13 Rang J le conseil décide de les laisser en soins à l'inspecteur de voirie P. Clot fil à charge de chacune des Indivisibles, à la forme comme précédemment  
 Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Gust. St Jean  
 Secondé " " Henri Godard

que le compte d'Alfred Fugère soit accepté et payé par.

la montée Renard.	11 heures à 15¢ =	# 1.65
lot 24 J	1 jour et 7 h <sup>00</sup> lui et 1 homme	" 5.10
lot 23 J	1 jour lui et 1 homme	" 3.-
lot 26 J	2 jours lui	" 3.00
		" 12.75

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé " " Henri Godard.

que les lots ci-dessous soient envoyés au Conseil de Comté pour qu'ils soient vendus:

Av. 6.12.16	Dolphis Paradis	lots 34 et 35	Rang E.	
"	Wilfrid Desprez	" 7	Rang J	"
"	Adelard Bélanger	" 10	" H	"
"	Auguste Lefrançois	" 3/4 27. 1/4 28	" H	"
"	Rodrigue Dumoulin	" 17	" A	"
"	Victor Lafault	" 12. 3. 4	" A	"
"	Godfroid Paquette	" 13	" B.	"
"	Gillaume Valiquette	" 11	" B P.	"

après avoir régulièrement donné par lettre Envisifitice.  
 Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé " " Arthur Labouche  
 que le Secrétaire Trisonie Jules Ledoux soit nommé Président d'Electin et qui lui soit payé \$ 5<sup>00</sup> pour sa charge  
 Adopté unanimement.

Proposé par le Conseil Gustave St Jean  
 Seconde " Henri Godard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Louis Jubinville  
 Maire

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier

Canada

Province de Québec

dist. de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Janvier 1917 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Le Secrétaire Trésorier

Après une heure d'attente et avoir constaté le défaut de quorum le Secrétaire Trésorier ajourne la séance au 8 courant et qu'avis en soit donné à tous les conseillers absents.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à l'ajourne-  
 ment faute de quorum constaté à la séance du 2 Janvier 1917 et à l'avis donné à  
 tous les conseillers absents tenue à la Salle ordinaire des séances le 8 Janvier 1917 à

dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Bédin, Raoul Labelle, Gustave St Jean et A. Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions, comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Raoul Labelle

Seconde par " Gustave St Jean

que les minutes de la séance du 4 décembre mil neuf cent seize soient acceptés et signés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> Olivier Racicot soit nommé auditeur des livres de la Municipalité aux conditions précédentes.

Adopté unaniment

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Gust. St Jean

Seconde " Henri Godard

que la séance soit levée

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire